

Annexe de l'arrêté du 28 juillet 2020

prescrivant les conditions d'entrée en Guadeloupe par voie maritime et encadrant la navigation dans les eaux bordant Saint-Barthélemy et Saint-Martin dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

**FORMULAIRE DE DECLARATION D'ENTRÉE PAR VOIE MARITIME SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN
DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19
SHIP ENTRANCE APPLICATION**

NOM DU NAVIRE / NAME OF THE SHIP	
IMMATRICULATION	
PAVILLON / FLAG	
DATE DE DEPART ET LIEU DE PROVENANCE / DATE OF DEPARTURE AND LAST PORT OF CALL	DATE PREVUE D'ARRIVEE ET DESTINATION / ESTIMATED TIME OF ARRIVAL AND DESTINATION

EQUIPAGE / CREW							
	NOM ET PRÉNOM / FULL NAME	Date de naissance / DATE OF BIRTH	NATIONALITÉ / NATIONALITY	MALADIE OU SYNDROME INFECTIEUX DECLARÉS AU COUR DES 15 DERNIERS JOURS* / CASE OF DISEASE OR INFLUENZA- LIKE ILLNESS DURING 15 LAST DAYS* * si oui préciser lesquels / *if yes precise them	LIEU DE RÉSIDENCE HABITUELLE / USUAL RESIDENCE	TÉLÉPHONE	MOTIF D'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE / REASON FOR REACHING MARTINIQUE
1	Skippet						
2							
3							
...							